



MAITRISE D'OEUVRE VOIRIE 2018-2020

Publicités - Boamp et Demat.ampa 14 09 2018

ATTRIBUTION

Suivant délibération du conseil municipal en date du 30 10 2018

Le marché est attribué pour une rémunération égale à 3.50 % du montant HT de travaux au groupement solidaire d'entreprises :

A2I Iché ingénierie – 24470 Saint-Pardoux-la-Rivière

INGITER – 24140 Beauregard et Bassac